

LE MOT DU MAIRE

« L'année 2025 a été marquée par une évolution positive de la population de Juvigny, qui compte désormais 962 habitants, confirmant son attractivité et sa qualité de vie. Si certains projets ont connu des ralentissements, notamment en raison de contraintes administratives et réglementaires, la municipalité reste pleinement mobilisée pour les mener à bien. L'année 2026 sera également marquée par les élections municipales, qui constituent une échéance importante pour la vie communale.

Ce début d'année a vu une réorganisation des services municipaux avec le départ du secrétaire général de mairie, après dix années d'engagement au service de la commune. La municipalité le remercie chaleureusement. Anne-Sophie Grignon reprend cette fonction, épaulée par Hélène Debin, désormais responsable de l'agence postale, afin d'assurer la continuité et la qualité du service public.

Je souhaite également saluer l'implication précieuse des associations locales, véritables acteurs du dynamisme communal, ainsi que la création récente du Comité des fêtes de Juvigny, qui ambitionne notamment de relancer la brocante en 2026.

Pour conclure, je souhaite rappeler qu'une commune est avant tout un lieu de partage et de solidarité, où l'on vit ensemble et pas seulement côte à côte. Au nom du conseil municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux de santé, de bienveillance et de bonheur pour l'année 2026, pour vous-mêmes, vos familles et vos proches. »

Fabrice REGNAULT

(Extrait du discours du 13 janvier 2026 pour les vœux du Maire)



A VOS AGENDAS

Mercredi 25 février :

Atelier modelage - Pluryel

Samedi 7 mars :

Ouverture de la Grande boîte à Lire

Samedi 14 mars :

Carnaval à Vraux

Samedi 21 mars :

Ouverture de la Grande boîte à Lire
Bal de printemps

Vendredi 27 mars :

Inscription Semaine multisports

Lundi 6 avril :

Chasse aux œufs

Du 13 au 17 avril :

Semaine multisports

Samedi 18 avril :

Concours de pétanque

Dimanche 3 mai :

Brocante

Du 6 au 24 juillet :

Centre de loisirs

VIE QUOTIDIENNE

HORAIRES DES SERVICES COMMUNAUX

Les horaires d'ouverture de la mairie sont :

- Mardi de 13h45 à 16h00
- Jeudi de 17h00 à 19h00
- Samedi de 09h00 à 12h00

Vous pouvez également contacter la mairie :

☎ 03.26.67.32.37 ou 09.73.89.93.21

✉ : mairie@juvigny51.fr

A compter du 1 mars, les horaires de l'Agence Postale Communale sont :

- Lundi et mardi de 16h00 à 18h00
- Jeudi de 16h00 à 19h00
- Vendredi de 13h30 à 17h00
- Samedi de 09h00 à 12h00



AGENCE
COMMUNALE

Affiche imprimable disponible en annexe.

TELETHON : 430€, un bon bilan !

La commune de Juvigny, en partenariat avec les associations locales, s'est pleinement engagée dans l'organisation du Téléthon le **samedi 7 décembre 2025**.



La matinée a débuté par une **marche nordique** proposée par l'association **Pluryel**. Tout au long de la journée, la vente de **viennoiseries, café et chocolat**, assurée par **Familles Rurales** et le **Proxi-Marché**, ainsi qu'une **initiation au tir laser**, sont venues enrichir le programme des animations. L'ensemble de ces actions a permis de récolter **430 euros** au profit du Téléthon.

CONCERT DE NOËL

L'association "Les Amis de l'Orgue" a organisé un concert de Noël le samedi 13 décembre 2025 en l'église Notre-Dame de Juvigny. Ce concert participatif dirigé par Mme Laure-Emanuelle Dauvergne a réuni des amateurs ainsi que la chorale des élèves de CHAM Vocales – Arts de la scène du collège Perrot-d'Ablancourt. À l'issue du concert, la municipalité a offert crêpes et vin chaud dans la cour de la mairie.



SPECTACLE DE NOËL

La commune a eu le plaisir d'inviter petits et grands au **spectacle de Noël**, qui s'est déroulé le **dimanche 21 décembre 2025 à 10h**, à la **Salle Mangin**.

À cette occasion, le public a pu découvrir « **Noël dans les tuyaux** », animé par **Lucas Billay**. Ce spectacle familial mêlait musique, humour et bricolage sonore. L'artiste a créé un univers sonore étonnant, émerveillant les enfants tout en amusant les adultes. Le spectacle invitait à la curiosité, à l'écoute et à la magie de Noël, dans une ambiance joyeuse et interactive.

Ce spectacle a été suivi par le passage du Père Noël venu distribuer des friandises aux plus jeunes. Nous avons ensuite partagé un moment convivial, permettant aux habitants de se retrouver et d'échanger dans une ambiance chaleureuse.



TRADITIONNEL REPAS DES AÎNÉS



Le **samedi 24 janvier 2026**, la **salle polyvalente de Juvigny** a accueilli le traditionnel **Repas des Aînés**, réunissant **près d'une centaine de participants** dans une ambiance chaleureuse et festive.

Tout au long de la journée, **partage, bonne humeur, gourmandise et danse** ont rythmé ce moment très attendu. Pour participer cette année, il fallait avoir **70 ans minimum en 2026**, soit être né(e) en **1956 ou avant**. Les convives ont pu savourer un repas préparé par **JMS Traiteur**, avant de profiter d'un après-midi dansant très apprécié.

Ce moment de convivialité a également été marqué par une séquence d'émotion : Monsieur le Maire a tenu à remercier Monsieur Daniel Bonnart, qui quitte la présidence du Club des Aînés après 15 années d'engagement, en lui remettant un cadeau en signe de reconnaissance pour son dévouement.

Un bel événement qui témoigne de l'importance accordée à nos aînés et au plaisir de se retrouver.



ELECTIONS

Les élections municipales se dérouleront les **15 et 22 mars 2026**. Les électeurs éliront les **conseillers municipaux** selon un **scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire**.

Le vote se fait à l'aide d'une liste bloquée, **sans modification possible (panachage interdit)**.

Règles de vote à respecter :

- **Un seul bulletin** dans l'enveloppe
- **Aucune modification** du bulletin (ajout, suppression de nom, annotation, signe...)

Le **panachage est interdit**. Tout bulletin non conforme sera nul.

Plus d'informations sur le communiqué mis en annexe « Election municipales 2026 » rédigé par l'association des Maires et Présidents d'intercommunalités de la Marne.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 et 22 mars
2026



ASSOCIATIONS

NOUVELLE ASSOCIATION : LE COMITÉ DES FETES DE JUVIGNY (51)

Un comité des fêtes a été créé à l'initiative de quelques habitants de notre commune afin d'organiser de nouveaux événements et de relancer la brocante du village, qui se tiendra le **dimanche 3 mai 2026**.

Pour lancer cette dynamique, le Comité des Fêtes organise son premier événement le **samedi 21 mars à partir de 20h**, à la **Salle Mangin**, sur le thème d'un **bal de printemps**.

Cette soirée dansante, animée par un DJ, sera l'occasion de partager un moment convivial et festif à l'approche du printemps. Une petite restauration sera proposée sur place.

L'entrée est gratuite, cependant les places étant limitées, la réservation est conseillée (QR code disponible sur l'affiche ou au Proximarché).

Le comité des fêtes remercie chaleureusement ses partenaires pour leur soutien et invite les habitants à venir nombreux pour participer à ces rendez-vous festifs.



LE CLUB DES AÎNÉS

L'association **La Boule Juvignote** organise un **concours de pétanque en doublette** le **samedi 18 avril 2026** sur les terrains situés en face de la salle polyvalente (route de Matougues).



Concours de pétanque en doublette

Samedi 18 Avril 2026
JUVIGNY

Terrains de pétanque
En face salle polyvalente
(route de Matougues)

Ouvert à tous, ce concours convivial débutera par les inscriptions à partir de **13h00**, avec le **jet du but à 14h00**.

Le montant de la participation est fixé à **8 euros par joueur** et des **lots seront remis à tous les participants**.

Une buvette et une petite restauration seront proposées sur place afin de permettre à chacun de profiter pleinement de l'après-midi dans une ambiance chaleureuse et sportive.

Les habitants sont invités à venir nombreux, joueurs et supporters, pour partager cet après-midi au cœur de notre village.

FAMILLES RURALES JUVIGNY-VRAUX

La magie du **carnaval** revient à Vraux le **samedi 14 mars 2026** ! Venez partager un moment en famille ou entre amis, avec défilés, déguisements et animations pour petits et grands. Une belle occasion de célébrer la joie et la créativité de nos communes !

L'association organise également son **Centre de loisirs** qui aura lieu du **06 juillet au 24 juillet 2026**.

LES MOISSONS ROCK

Le Festival **Les Moissons Rock** se déroulera à Juvigny du 13 au 16 mai 2026.

Au coeur de la campagne Marnaise, le Festival les Moissons Rock s'est imposé comme un événement musical incontournable. Fort de son esthétique rock, mais pas que, chanson festive, pop rock ou reggae, il ravit les oreilles des amoureux de décibels.

Au programme :

MATMATAH & BRASS FOUR • ULTRA VOMIT • RISE OF THE NORTHSTAR • LA RUE KETANOU • YANISS ODU • ZOUFRIS MARACAS • LES HURLEMENTS D'LÉO • SUN • COPYCAT • DUB SILENCE • RORI • MÉNADES • CONTREMEUTE • APRIL'S • FISH NOT A NUMBER

PLURYEL

L'association Pluryel propose deux temps forts à destination des enfants :

➤ Chasse aux œufs - Lundi 6 avril 2026

Les « p'tits lapins » de 2 à 11 ans sont invités à participer à la traditionnelle chasse aux œufs qui se déroulera à **10h30 au lac (côté plage)**. Chaque enfant inscrit repartira avec son trésor en chocolat.

Inscription obligatoire avant le **24 mars (6 € par enfant)**.

➤ Semaine Multisports - du 13 au 17 avril 2026

Une semaine sportive est proposée aux jeunes de **3 à 18 ans**, avec des activités variées et adaptées à chaque âge.

Les inscriptions se feront le **vendredi 27 mars 2026 au Foyer Mangin (23 rue Principale) de 18h30 à 20h00**.





HORAIRES DES SERVICES COMMUNAUX

MAIRIE

MARDI	13h45 à 16h00
JEUDI	17h00 à 19h00
SAMEDI	09h00 à 12h00



Secrétaire présente uniquement les samedis des semaines paires

AGENCE POSTALE COMMUNALE

LUNDI	16h00 à 18h00
MARDI	16h00 à 18h00
JEUDI	16h00 à 19h00
VENDREDI	13h30 à 17h00
SAMEDI	09h00 à 12h00



LA POSTE
AGENCE COMMUNALE

DECHETERIE

MARDI	14h00 à 17h00
JEUDI	09h00 à 12h00
SAMEDI	13h30 à 17h30 pour les particuliers



Ne pas jeter sur la voie publique.

Plus d'infos sur www.juvigny51.fr

Elections municipales 2026

Le mode de scrutin change dans notre commune

Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. À cette occasion, vous désignerez les conseillers municipaux en votant, pour la première fois, pour une **liste bloquée de candidats**.

Pour qui vote-t-on lors de ces élections ?

Vous élirez les conseillers municipaux.

Puis, lors de sa première réunion, le conseil municipal élira le maire ou des adjoints.

À l'issue de cette réunion, vous connaîtrez également les conseillers communautaires qui représenteront la commune au sein de l'intercommunalité.

En effet, les conseillers communautaires seront les membres du conseil municipal dans « l'ordre du tableau », c'est-à-dire, le maire et, en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune au sein de la communauté, le 1^{er} adjoint, le 2^{ème} adjoint, et ainsi de suite...

Pour que votre vote compte...



Le panachage est interdit !

Deux règles simples à respecter :

- ✓ **Un seul bulletin dans l'enveloppe**
- ✓ **Ne rien inscrire sur le bulletin** : les listes sont bloquées, il est impossible de les modifier

Le non-respect de ces deux règles entraînerait la nullité du bulletin.

Vous devez absolument proscrire (liste non-exhaustive) :

- ✓ L'ajout ou le retrait d'un nom sur la liste
- ✓ L'apposition de signes divers (croix, ronds, tirets...)
- ✓ Le pliage spécifique, froissement, déchirure, coupage ou perforation
- ✓ L'insertion d'un bulletin de vote accompagné d'un autre papier ou objet
- ✓ L'insertion d'un bulletin plié dans une enveloppe elle-même placée dans l'enveloppe du scrutin

Le mode de scrutin

Les conseillers municipaux seront élus selon le scrutin de liste proportionnel avec prime majoritaire.

- ✓ **1 bulletin = 1 voix** : les suffrages sont décomptés par liste
- ✓ Il y aura un seul tour si une liste obtient plus de 50 % des voix = **MAJORITÉ ABSOLUE**

Dans ce cas, cette liste remporte la moitié des sièges à pourvoir = **PRIME MAJORITAIRE**.

Donc, je prends les bulletins, je vais dans l'isoloir, j'insère un bulletin dans l'enveloppe, je glisse l'enveloppe dans l'urne,...
Et le stylo, c'est seulement pour signer la liste d'émargement !

Attention, les bulletins de vote peuvent comprendre un peu moins, voire un peu plus de candidats qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

- ➔ **Cela ne change rien sur l'interdiction du panachage** : si vous choisissez de placer dans l'enveloppe un bulletin comprenant moins de noms que le nombre de conseillers à élire, vous ne pourrez pas le « compléter » en ajoutant des noms ou un autre bulletin de vote.
- ➔ Si vous choisissez un bulletin comprenant plus de candidats que de sièges à pourvoir, sachez que ces candidats sont des « **candidats supplémentaires** ». Ils ne seront pas déclarés élus au soir de l'élection municipale, mais constitueront un vivier et pourraient ultérieurement être appelés à siéger au conseil municipal en cas de démissions ou de décès de conseillers en cours de mandat.

L'autre moitié est ensuite répartie entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête) ayant obtenu au moins 5% des suffrages = **RÉPARTITION A LA PROPORTIONNELLE**.

En cas de second tour, seules les listes ayant obtenu au moins 10 % des suffrages au premier tour pourront se représenter. À l'issue du vote, la liste obtenant le plus de suffrages remporte la moitié des sièges. L'autre moitié est répartie selon les mêmes modalités qu'au premier tour.